

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SHILO-IMMO » en abrégé «  
SCI SHILO-IMMO »

Siège BINGERVILLE Cité des Grâces Boulevard les  
Figuiers, Lot 4, Ilot 1, Lot 4, Ilot 1

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 01/07/2024 reçus par Me KONAN ATTIN MATHIEU , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 09/07/2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
SHILO-IMMO » en abrégé « SCI SHILO-IMMO »

Objet : - L'acquisition de tout biens immobiliers ;

- La construction et la vente de tous biens immobiliers ;

- L'importation, l'exportation et la commercialisation de tous matériels et matériaux de construction ;

- L'administration, la gestion et l'exploitation par location ou autrement des immeubles construits;

- La répartition des constructions édifiées ou acquies, en jouissance d'abord, puis en pleine propriété par voie d'attribution à la dissolution de la société ou en cas de partage ou jusqu'au partage, la gestion, l'administration, l'entretien desdits immeubles;

- Le cautionnement hypothécaire de ses membres afin de garantir les emprunts qu'il pourront contracter individuellement ou sous une forme quelconque auprès des particuliers ou d'établissement de crédit, soit à titre de prêts principaux, soit de prêts complémentaires, en vue de procurer à la société les fonds nécessaires à la réalisation de son objet;

- L'obtention, le cas échéant de toute ouverture de crédit, tous emprunts ou facilités de caisse;

- Et Généralement toutes opérations de nature à faciliter les objectifs qui viennent d'être définis, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

#### ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

- Le cautionnement hypothécaire de ses membres afin de garantir les emprunts qu'il pourront contracter individuellement ou sous une forme quelconque auprès des particuliers ou d'établissement de crédit, soit à titre de prêts principaux, soit de prêts complémentaires, en vue de procurer à la société les fonds nécessaires à la réalisation de son objet;

- L'obtention, le cas échéant de toute ouverture de crédit, tous emprunts ou facilités de caisse;

- La répartition des constructions édifiées ou acquises, en jouissance d'abord, puis en pleine propriété par voie d'attribution à la dissolution de la société ou en cas de partage ou jusqu'au partage, la gestion, l'administration, l'entretien desdits immeubles;

- Et Généralement toutes opérations de nature à faciliter les objectifs qui viennent d'être définis, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social BINGERVILLE Cité des Grâces Boulevard les Figuiers, Lot 4, Ilot 1, Lot 4, Ilot 1

Dirigeant(s) M YAPO N'GUESSAN VINCENT (ADMINISTRATEUR)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2024-B42-00121 du 21/08/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans



Pour Avis

Le CEPICI